

Ce numéro rend hommage au dévouement du Père Ménard de 1997 à 2018 en tant qu'administrateur puis président de l'EMI.

La lettre d'informations de l'Entraide Missionnaire Internationale

## Edito

Père Michel Ménard est une personnalité reconnue et très appréciée : dans son Institut, dont il a été économe général puis supérieur général en Bretagne et en Haïti ; et sur les 5 continents comme président de l'EMI où il a participé à la Mission universelle de l'Eglise.

Son œuvre concerne à la fois les actions des Prêtres de Saint-Jacques et celles relatives aux initiatives de l'EMI : pendant 55 années de sa vie, Père Ménard a mis toute son énergie et ses convictions de missionnaire à développer la valeur de solidarité en Eglise, spécialement dans le domaine de la santé en direction des personnes en grande, voire très grande difficulté.

C'est lui qui a élargi la représentation internationale de l'EMI. Les décisions ont été accompagnées de très nombreuses rencontres ainsi

que de l'adaptation des outils et des dispositifs dans le but de satisfaire, en priorité, les besoins des collectivités pauvres et des ouvriers apostoliques.

Ferme face aux supérieur(e)s et aux évêques, leur rappelant sans cesse leur devoir canonique en soulignant la valeur essentielle de la santé, Père Ménard s'est efforcé de développer la solidarité de l'EMI.

Avec reconnaissance et au nom de tous les bénéficiaires passés, présents et à venir, je lui adresse tous nos vifs remerciements pour son travail dévoué à l'EMI et garde comme direction de notre mission ces paroles de Saint Vincent de Paul que le Père Ménard avait reprises : « Il faut continuer notre travail et faire davantage pour aider le maximum d'ouvriers apostoliques dans le monde et leur permettre de servir les

## Sommaire

p2 Il était une fois...  
le Père Ménard

p3 Il était une fois... l'EMI

p4 Conclusion

*églises et les peuples au milieu desquels ils sont appelés à vivre dans des meilleures conditions ».*



Soeur Elisabeth Aulliac  
Présidente de l'EMI

## > Vocation inspirée des prêtres de Saint-Jacques

Né en 1936 en Loire Atlantique, Michel Ménard est ordonné prêtre en 1962 à Saint-Jacques (Finistère). La même année, pour sa première mission au sein de la *Société des Prêtres de Saint-Jacques*, Père Ménard embarque à bord du paquebot Antilles en direction d'Haïti où il sera 5 ans vicaire à la Cathédrale de Port-au-Prince.

Père Ménard est nommé économiste général de son institut dès 1968. En Haïti, il sert désormais en tant que vicaire à Côtés-de-Fer où il visite les paroisses à cheval et parfois à dos de mulet. Entre 1973 et 1993, Père Ménard est élu au Conseil de la *Société* et multiplie les missions dans les paroisses haïtiennes. C'est en 1993 que Père Ménard est élu Supérieur Général de la *Société des Prêtres de Saint-Jacques*, fonction qu'il occupe durant 3 mandats (1993-2011).

Homme de terrain et visionnaire, il développe les vocations haïtiennes. L'île ainsi que l'institut y gagnent : ordination de 34 prêtres entre 2001 et 2018 ; fonctions d'économiste général puis de supérieur général confiées à des prêtres haïtiens ; séminaires en France, Haïti et Brésil.

Un des autres grands chantiers de Père Ménard consiste à créer un rendez-vous annuel réunissant les missionnaires, les familles et les amis de l'institut : la Fête de l'Amitié réunit jusqu'à 1 000 personnes. L'*Abri Notre-Dame du Perpétuel Secours* est construit afin d'accueillir et protéger les invités. Une unité d'hébergement est également créée à la Maison Mère, ainsi qu'un lieu de restauration : 36 chambres sont disponibles pour tous les visiteurs. Séduit par les nouvelles technologies et le développement durable, Père Ménard réalise le projet ambitieux de construction d'une chaufferie à copeaux de bois, dont bénéficient maintenant l'ensemble des bâtiments. La Maison et les différents projets nécessitent des bonnes volontés, que Père Ménard découvre auprès d'une centaine de personnes issues de tous les corps de métiers.

Le séisme qui touche Haïti en 2010 est d'une violence inouïe (500 000 morts et blessés). Bien que directement touchés par le drame, les prêtres de Saint-Jacques mettent tout en œuvre pour aider la population. Père Ménard multiplie conférences, inter-



communication, appel à la solidarité, qui permettent en particulier l'acheminement de nombreux conteneurs vers l'île. Pour les soins, un hôpital de campagne est installé à la maison régionale.

En 2011, Père Ménard est à nouveau élu au Conseil de la *Société des prêtres de Saint-Jacques* et y assume la charge de Secrétaire général, avant d'être nommé Responsable des Prêtres de Saint-Jacques en retraite en 2018. Il assure, par exemple, un service au Carmel de Morlaix en y célébrant une messe hebdomadaire. Il répond aussi à l'invitation de jeunes prêtres de Saint-Jacques en assurant des messes dans diverses paroisses ou lors de temps dédiés aux confessions.



Départ en mission 1962



Fête de l'amitié 2010

Nairobi

*"Je salue particulièrement les membres de l'EMI. Chers amis, j'encourage vivement votre service des Congrégations et des Diocèses pour faciliter l'accès de leurs membres aux soins de santé et favoriser ainsi leur dévouement à la mission."*

Rome, Audience publique du 13 mai 2015



## > Vingt années de **dévouement à l'EMI**

La vie de Père Michel Ménard est aussi marquée par ses responsabilités au sein de l'*Entraide Missionnaire Internationale*. En 1997, il est en effet sollicité pour un mandat d'administrateur au Comité Directeur de l'EMI. Père Jean Nouvel en est alors Président.

Recrutement international, mobilité des membres entre les pays, dépenses de santé pouvant en totalité ou en partie être engagées dans un pays différent de celui des activités des membres... autant de particularismes rencontrés par les congrégations missionnaires qui ont fait suggérer à l'*Assemblée Française de Supérieur Majeurs* la création de l'EMI. S'ajoutait, de plus, la volonté forte d'assurer une solidarité entre les collectivités religieuses, passant par la prise en compte de leurs spécificités, d'une part, et de leurs ressources institutionnelles, d'autre part. Le projet a été débattu avec les conférences des pays et exposé au Vatican. C'est sous leur égide et avec leurs encouragements que l'EMI a été créée en 1965. En 1997, environ 12 000 prêtres et religieux/religieuses bénéficient des services EMI, affiliés à la Section générale ou à l'une des sections de proximité (Afrique

de l'Ouest, Afrique Centrale, Madagascar, Belgique). En 2002, le Comité Directeur vote la désignation de son nouveau président... Père Michel Ménard est élu.

Rapidement, le Président Ménard fixe ses orientations :

- Trouver des solutions adaptées aux moyens et aux besoins des collectivités pauvres
- Assurer une gestion optimale de l'option locale
- Gérer la situation des congrégations dont les membres sont originaires de pays aux niveaux de vie très différents
- Impliquer davantage les congrégations dans la gouvernance de l'EMI par des représentations internationales
- Traduire les documents en différentes langues (anglais, espagnol...)
- Pouvoir se faire soigner quel que soit le pays de résidence et possiblement dans plusieurs pays
- Créer des commissions
- Doubler le nombre des réunions du comité directeur
- Adapter les cotisations et les prestations au plus juste en tenant compte des spécificités locales

## > Des situations **parfois complexes**

L'EMI est une organisation qui poursuit son développement tout en tenant compte de nombreuses contraintes. En effet, selon les régions et en raison de l'arrivée des nouveaux procédés médicaux, les coûts de la santé augmentent constamment et, parfois, de manière très sensible.

L'Association s'internationalisant, des impératifs apparaissent régulièrement tels que la maîtrise d'une nouvelle langue et - surtout - la possibilité de gérer une nouvelle monnaie. L'accès aux soins est un autre facteur déterminant pour la gouvernance de l'EMI : les religieux/ses et les prêtres doivent pouvoir se faire soigner sans difficulté sur leur(s) lieux de mission et quels que soient les actes requis. Citons aussi la nécessité d'un suivi rigoureux du versement des contributions, en liaison avec les responsables de groupe, et le choix des professionnels de santé qui exagèrent parfois leurs tarifs.

## > Une évolution **très positive**

Pourtant les résultats sont là, qui permettent de répondre aux besoins des adhérents toujours plus nombreux. Pour cela, le Président Ménard privilégie la responsabilisation et l'autonomie des sections, en Afrique pour débiter. Cette décentralisation améliore le contact avec les groupes (elle se fait dans le respect d'une convention signée entre le Président et chaque section). Des procédures sont progressivement mises en place. Les informations sont diffusées par les sections, avant la création de la Lettre d'Informations EMI (aujourd'hui *EMInews*) et l'élaboration du site Internet.



> Sur le plan de la gestion :

- L'option 4 récemment créée croît en effectif chaque année. Les administrateurs n'hésitent pas à stabiliser et même à diminuer le montant des contributions lorsque cela est possible.
- Dans le cadre de l'adaptation aux besoins, des options qui ne profitent pas assez aux membres bénéficiaires sont supprimées (1B, 1R, 2).
- Les adhérents de l'option 1 peuvent compter sur les services d'Eurocross-MUTAS (évacuation sanitaire).

> Du côté des monnaies, la dévaluation du Franc CFA est parfaitement prise en compte.

> La grille des aides évolue, quant à elle, avec des montants d'aides accrus pour les actes optiques, dentaires, auditifs et orthopédiques.

> Le Président améliore les services et les interventions EMI : les administrateurs mettent notamment en œuvre les décisions consistant à accorder des réductions de contributions aux congrégations autochtones en difficulté.

> Après un contact avec la *Commission Missionnaire des Conférences des Supérieures Majeures* et les *Œuvres Pontificales Missionnaires de France*, la commission *Etudes et Recherche* est créée.

Père Ménard fait connaître l'EMI, étudie les contextes et tente de répondre à tous les besoins. Les rencontres et les conférences se multiplient : supérieurs d'institut missionnaires, Congrégation romaine pour la propagation de la foi, Mutuelle pour les religieux/ses au Burkina Faso, Supérieur(e)s Majeur(e)s à Rome, Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique

Centrale, sections EMI à Abidjan, Yaoundé et Antananarive, Sénégal, Tchad, etc. Des contacts sont pris ici et là et des documents adressés, par exemple aux Conférences de religieuses en Inde. L'EMI soutient les initiatives relatives à la protection sociale ou aux établissements sanitaires (ex : l'Hôpital international de Dakar).

## > L'apport de solutions uniques

Depuis le début des années 2000, des étapes supplémentaires permettent à l'EMI de s'affirmer encore. Le Président Ménard disait d'ailleurs : « Je crois que l'EMI que nous administrons se porte plutôt bien. Cependant, il faut continuer notre travail et « faire davantage » comme disait Saint-Vincent de Paul pour mieux aider le maximum d'ouvriers apostoliques dans le monde et leur permettre de servir les églises et les peuples au milieu desquels ils sont appelés à vivre dans des meilleures conditions ». Père Ménard intervient donc auprès de l'Office fédéral des assurances privées en Suisse afin de faire reconnaître le caractère spécifique de l'association. L'EMI n'est pas soumise à la surveillance des assurances grâce à ce statut qui lui assure la tranquillité et la paix juridique pour son existence. La Commission de Placement,

nouvellement créée, permet de consolider les bases de l'association en constant développement.

La gouvernance de l'association augmente le nombre des administrateurs (de 12 à 14) pour donner davantage de poids aux administrateurs des continents africain puis américain.

Le niveau très disparate du coût des soins et des ressources des collectivités religieuses selon les régions amène les administrateurs à élargir l'option locale à davantage de pays avant d'établir un zonage des contributions (catégories A+ à E). Cette évolution majeure rend l'EMI accessible à tout groupe. Les administrateurs vont plus loin en créant l'option 5 : les contributions minimales permettent aux congrégations ou aux diocèses d'obtenir les aides de l'EMI lors des soins très coûteux (hospitalisation). Ces questions

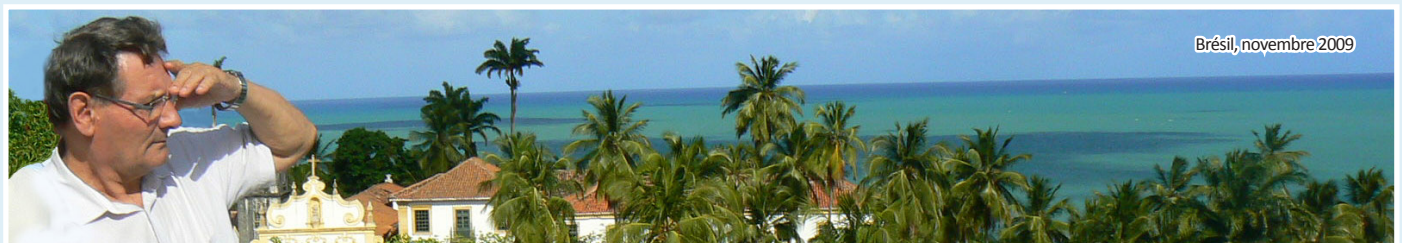
de conduite et de perception de l'équilibre technique sont étudiées minutieusement par les membres de l'EMI.

L'Association doit constamment s'adapter aux besoins : la gouvernance décide de créer la section Est Afrique, puis la section Brésil, qui deviendra section Amérique Centrale. La section Ouest Afrique se voit dotée d'un centre de soins. Le recours à un système d'information professionnel est indispensable (ICOD) : les sections travaillent désormais sur un outil en temps réel, en plusieurs langues et multi-devises.

Comme le rappelle régulièrement Père Ménard, la présence de l'EMI se justifie tant que les structures locales publiques, privées ou religieuses ne sont pas en place. C'est ainsi que l'EMI apporte son soutien dans le projet de la mutuelle des religieux/ses du Burkina Faso (ASIENA).

## Conclusion

**56 ans d'engagement dans l'Eglise, dont 20 ans directement au profit de l'Entraide Missionnaire Internationale ! Père Michel Ménard a poursuivi, et considérablement développé, le rayonnement international de l'Association. Ce sont environ 800 congrégations, instituts et diocèses qui adhèrent aujourd'hui à l'EMI, soit 30 000 religieux/ses et prêtres demeurant dans 140 pays. Les aides sont distribuées par milliers chaque année, que ce soit suite à l'achat d'une boîte de médicaments à 2 € ou après une évacuation sanitaire à 50 000 €, en passant par les consultations médicales classiques, les hospitalisations, l'achat de lunettes... Le deuxième objectif du Président Ménard est également atteint : religieux/ses et prêtres, dont la santé est prise en charge, peuvent ainsi mieux se consacrer à leur mission. Enfin, fidèle à ses principes de générosité, le Président a maintenu un effort constant dans l'appui aux groupes les plus défavorisés et les dossiers les plus coûteux. Ses messages de solidarité ont été diffusés de manière très large et de façon constante.**



Lettre de l'Entraide Missionnaire Internationale

Novembre 2018

Directeur de la publication :

Jean-Noël Dussart

Responsable de rédaction :

Sylvain Sacheli

Conception/réalisation :

Isabelle Delahaye

Crédits Photos :

Entraide Missionnaire Internationale



EMI

3 rue Duguay-Trouin 75280 Paris cedex 06